



EXTRAIT DU REGISTRE

RECUEIL
2014
PREF 03

DES

VILLE DU BOUSCAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 6 Mai 2014

DOSSIER N° 9 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2013
BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 Mai 2014

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 28

Absent : 1

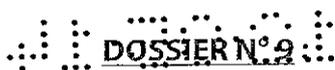
Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Bernadette HIRSCH-WEIL, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Odile LECLAIRE (à Dominique VINCENT), Pascal APERCE (à Alain MARC), Nancy TRAORE (à Grégoire REYDIT), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Gwénaél LAMARQUE), Gloria QUETGLAS (à Bénédicte SALIN), Claire LAYAN (à Pierre CATARD)

Absent : Fabien BARRIER

Secrétaire : Agnès FOSSE



DOSSIER N° 9

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET ANNEXE CIMETIERE



RAPPORTEUR : Joan TARIS

Le compte administratif se définit comme le bilan financier de l'exercice n - 1 dont il présente les résultats. A la différence du compte de gestion, le compte administratif est établi par l'ordonnateur (comptabilité en partie simple). Il doit être impérativement voté avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré.

Ainsi,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'instruction comptable M14 modifiée,
- VU l'arrêté interministériel du 24 juillet 2000 (NOR : INTB0000431A),
- VU le vote du budget primitif 2013 en date du 19 mars 2013,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

29 voix POUR

4 ABSTENTIONS (M. CATARD, M. BROQUAIRE, MME LAYAN, M. ALVAREZ)

Article 1 : Désigne un président de séance pour l'approbation de ce compte administratif, Monsieur le Maire devant se retirer,

Article 2 : Arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessous,

Libellés	Investissement	Fonctionnement		Ensemble	
		Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	Néant		4 956,44	0,00	4 956,44
Opérations de l'exercice		2 258,20	3 188,33	2 258,20	3 188,33
Solde de l'exercice 2013 hors résultats reportés			930,13		
Totaux		2 258,20	8 144,77	2 258,20	8 144,77
Résultats de clôture			5 886,57		5 886,57
Restes à réaliser					
Totaux cumulés		2 258,20	8 144,77	2 258,20	8 144,77
Résultats définitifs			5 886,57		5 886,57

Article 3 : Constate pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Fait et délibéré le 6 Mai 2014

LE MAIRE,

Patrick BOBET